

## **JOUE NATATION** – Centre Aquatique Bulle d'O, 3 Rue Jean Bouin, 37300 JOUE LES TOURS

Tél. : 02 47 67 68 91 @ : [joue.natation@wanadoo.fr](mailto:joue.natation@wanadoo.fr) site : [www.jouenatation.sportsregions.fr](http://www.jouenatation.sportsregions.fr)

Association loi de 1901 - SIRET n° 338 265 788 000 20 Code NAF APE 9312 Z

Affiliation FFN n° 060373398 Agrément JEUNESSE ET SPORTS n° 37.S.384

### **COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 30 août 2021**

### **PROCES-VERBAL**

Le Comité Directeur du Club JOUE NATATION, dont le siège est à 37300 JOUE LES TOURS, Centre aquatique Bulle d'O, 3 rue Jean Bouin, identifié au SIRET sous le n° 338 265 788 000 20 Code NAF APE 9312 Z, enregistré à la Fédération Française de Natation sous le n° 5 06 37 00695, agréé Jeunesse et Sports n° 37 S 384, s'est réuni à JOUE LES TOURS, boulevard de Chinon, le 30 août 2021 à 19 h 00, sur convocation adressée par courrier électronique du 26 août 2021,

La réunion est présidée par Magali JOURDAIN, Présidente ; le secrétariat de séance est assuré par Christophe RIEANT, secrétaire, avec l'assistance de Roger CLENET, Trésorier,

#### **Sont Présents :**

- Jean-Louis BERAUDY,
- Roger CLENET,
- Nicolas HAMELIN
- Magali JOURDAIN,
- Valérie LEFEUVRE,
- Nicolas LELARGE,
- Christophe RIEANT,
- Françoise SELIG
- Aurélie THOMAS

#### **Absents excusés :**

- Gérard BENARD,
- Caroline DE MIRANDA,
- Loïc GUILPAIN,
- Ronan LEFEUVRE,

#### **Assiste à la réunion, invitée :**

- Entraîneur: Manon HINCKEL,

Magali JOURDAIN, Présidente, constate à l'ouverture de la séance, ainsi justifié par la feuille de présence ci-annexée, que 9 membres sur 13 sont présents, que le quorum est atteint, et que le Comité directeur peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Approbation du procès-verbal des réunions précédentes**
- 2) **Compte-rendu du rendez vous avec Mr le Maire de JOUE LES TOURS,**
- 3) **Organisation de la rentrée sportive saison 2021-2022 : tests, inscriptions, groupes, etc...**
- 4) **Questions diverses**

La Présidente ouvre la séance à 19 h 30. Elle aborde l'ordre du jour.

#### **1 = APPROBATION du PROCES-VERBAL de la réunion précédente**

##### **1 – 1 = Réunion du 25 mai 2021**

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis précédemment.

Aucune observation n'étant faite, la Présidente met ce procès-verbal aux voix.

- **DECISION : le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2021 est approuvé.**  
(Décision prise à la majorité, abstention de Jean-Louis BERAUDY, absent à cette réunion)

### **1 – 2 = Réunion du 6 juillet 2021**

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis précédemment.

Aucune observation n'étant faite, la Présidente met ce procès-verbal aux voix :

- **DECISION : le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2021 est approuvé.**  
(Décision prise à la majorité, abstentions de Nicolas HAMELIN, et Christophe RIEANT, absents à cette réunion)

### **2 = Compte-rendu du rendez-vous avec Mr le Maire de JOUE LES TOURS**

Magali JOURDAIN fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 26 juillet 2021, avec Monsieur Frédéric AUGIS, Maire, et Mr Judicaël OSMOND, adjoint en charge des sports, en présence de : Julie LEBouc, entraîneur, et Michel SAUGET, président de la Ligue Centre Val de Loire.

Tout ce qui a été dit par Magali JOURDAIN, Julie LEBouc et Michel SAUGET a été contesté par les représentants de la ville. Le Maire a regretté que le club ne soit pas satisfait de Bulle d'O, et peut donc ne pas utiliser cet équipement.

Plusieurs membres du comité directeur ont constaté qu'il y a très peu d'usagers à BULLE D'O, et Nicolas HAMELIN pense que l'obligation du bonnet et du pass sanitaire sont un frein à la fréquentation.

La ville organise des activités pour le public « payant » jusqu'à 19 h, en faisant concurrence aux activités des clubs. L'augmentation des activités municipales nécessitera l'embauche de maîtres-nageurs, et il y a une pénurie sur le « marché » pour en recruter suffisamment.

Magali JOURDAIN a rappelé que le club avait créé deux emplois d'entraîneurs à temps plein, et le Maire a déclaré que, si le club est amené à licencier ses salariés, il ne s'en relèverait pas et qu'en qualité de Maire il assumerait cette situation.

### **3 = Organisation de la rentrée sportive – Saison 2021-2022 : tests, inscriptions, groupes**

Magali JOURDAIN aborde l'organisation de la rentrée du club.

Les groupes et le planning ont été réorganisés sur la base des créneaux accordés par la Ville. Manon HINCKEL sera en repos le lundi et Julie LEBouc le jeudi. Certains soirs, l'entraîneur présent gèrera plusieurs groupes en même temps. Des accords ont été pris avec le club de triathlon pour une optimisation des moyens : certains groupes seront mixtes avec des nageurs des deux clubs.

Julie LEBouc sera absente jusqu'au 19 septembre 2021 pour raison de santé. La reprise de tous les groupes est fixée au lundi 27 septembre 2021. Jusqu'à cette date, seuls les groupes « compétition » s'entraîneront avec Manon HINCKEL (qui fera une révision MNS les 6, 7 et 8 septembre 2021).

Aurélien THOMAS explique qu'elle a organisé le planning de présence des bénévoles pour le forum des associations, les inscriptions et les tests. Elle présente les « feuilles de route » pour les différents postes. Pour les inscriptions. Il sera prévu :

- un poste d'accueil
- un poste pour regrouper les documents, vérifier les dossiers et répondre aux questions des parents,
- et un poste comptable pour l'encaissement des cotisations.

Il faudra appliquer les règles sanitaires Covid :

- le pass sanitaire est obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans : soit les personnes concernées le présentent à chaque séance (mais le club n'est pas équipé pour l'accueil et la vérification), soit elles remettent une copie de ce pass que le club conserve en interne et ne diffuse pas.
- le test PCR ne sera accepté que jusqu'au 30 septembre, ensuite, et ensuite c'est le vaccin qui sera exigé pour obtenir le pass sanitaire.

Le pass sport de 50,00 € accordé par l'Etat ne concerne que les personnes bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire CAF.

Pour les enfants de moins de 6 ans, une réduction complémentaire sera accordée et prise en charge par la Ligue au titre du J'apprends à nager.

Il faudra également récupérer les anciens badges d'accès, et remettre le nouveau badge.

## **4 = QUESTIONS DIVERSES**

### **4 - 1 = ASSEMBLEE GENERALE**

Magali JOURDAIN explique le COMITE DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE veut remercier quelques bénévoles de clubs à l'occasion de l'assemblée générale : plusieurs noms de bénévoles sont évoqués et seront suggérés au Comité Départemental

L'assemblée générale pourrait être organisée le vendredi 19 novembre 2021 à l'Espace Clos Neuf.

Il faudra également proposer au CDOS des candidats pour les médailles officielles Jeunesse et Sports,

### **4 - 2 = EAU LIBRE**

Une étape de la Coupe de France d'eau libre est prévue le 11 septembre 2021 à VERETZ, et des nageurs du club participeront l'après-midi. Il faudra des bénévoles pour aider à l'organisation et l'encadrement : Nicolas HAMELIN, Laura HAMELIN, Julie JOURDAIN, Manon HINCKEL, et Magali JOURDAIN pourront être présents.

L'étape qui était prévue dans le département du Cher est annulée.

### **4 - 3 = Dossier Catherine COQUELIN**

Roger CLENET, trésorier explique que Catherine COQUELIN, adhérente du groupe NFS, a écrit pour indiquer qu'elle n'avait suivi que 4 séances sur toute la saison (sur les 33 prévues), notamment car son médecin n'avait pas voulu lui délivrer une ordonnance dans le cadre du dispositif « Sport sur ordonnance » : elle demande qu'il en soit tenu compte pour lui accorder un remboursement complémentaire, la proposition du club d'un avoir de 35,00 € ne la satisfaisant pas.

Roger CLENET rappelle qu'il a été établi un tableau détaillé groupe par groupe des séances assurées, notamment avec les séances de remplacement proposées lors des réouvertures de Bulle d'O, ou à la piscine de CHAMBRAY LES TOURS. Ainsi :

Le groupe NFS avec prescription médicale s'est vu proposer 49 h au lieu des 33 prévues,

Le groupe NFS sans prescription médicale s'est vu proposer 26,25 heures sur les 33 prévues.

Le dédommagement proposé est calculé sur la participation à la vie du club incluse dans la cotisation globale pour 180,00 €, soit pour ce groupe 20 % de séances annulées et donc une incidence théorique de 36,00 €. Le Comité directeur a proposé 35,00 € et considère cette proposition suffisante.

La demande de Catherine COQUELIN est donc refusée.

Aucune autre question diverse n'est abordée.

## **PROCHAINE REUNION**

La date de la prochaine réunion du Comité Directeur sera fixée ultérieurement

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Magali JOURDAIN, Président, lève la séance à 21 h 15.

Le Président, Magali JOURDAIN,

Le secrétaire de séance,